

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'EYBENS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 01 JUILLET 2025

Le mardi 01 juillet 2025 à 18h00, le Conseil d'administration du C.C.A.S. d'Eybens dûment convoqué en session ordinaire s'est réuni en Mairie d'Eybens, salle du Conseil sous la présidence de Nicolas RICHARD Président du CCAS.

Date de la convocation : 23 juin 2025

Présents : Mesdames, Messieurs

N. RICHARD - J. MONTAGNIER - A. LEVY - H. BESSON-VERDONCK - D. SCHEIBLIN - M.F. BAKLOUTI –
D. ATTARD – C. FONTE - M. MERABET

Excusés ont donné pouvoir :

Absent(es)/ excusé(e)s : X. OSMOND - A. C. JOTHY - C. NOERIE
H. GUILLON - S. FAYE - D. GUIHO – M. DERRAS - N. MARONI

Secrétaire de séance : R. TALBI

Elus en exercice : 17
Elu(s) présent(s) : 9
Ont donné pouvoir : 0
Absent(s) : 8

DEL20250701_1 Convention relative à la mise en œuvre du chéquier Culture, Sport et Loisirs sur la commune d'Eybens

La volonté du CCAS d'Eybens de favoriser l'accès à la culture et aux loisirs au plus grand nombre et particulièrement aux personnes les plus précaires a abouti à la création en 2005 du dispositif nommé « Chéquier culture et loisirs ». Ce dispositif repose sur divers partenariats formalisés par convention dont la dernière en date du 21 juin 2016 reconductible par tacite reconduction et modifiée par 2 avenants en dates respectives du 16 mai 2017 et du 29 mai 2018.

Ce dispositif a été étendu aux pratiques sportives en 2017, générant des conventions individuelles avec les clubs sportifs eybinois volontaires, conventions arrivant à échéance au 31 août 2025.

Le chéquier culture, sport et loisirs est par ailleurs inscrit dans le règlement 2020 2026 des aides sociales facultatives du CCAS d'Eybens qui précise quels en sont les bénéficiaires.

Le chéquier est vendu au tarif de 3 euros pour un ménage d'une seule personne et de 5 euros pour les autres ménages. Il permet l'accès gratuit ou à moindre coût à des activités culturelles, sportives et de loisirs, proposées sur la commune d'Eybens.

Piloté par le service solidarité, la mise en œuvre du dispositif s'appuie sur des actions menées en interne au CCAS au sein des maisons des habitants ainsi que sur des ressources externes par le biais de conventions de partenariat avec :

- La Ville d'Eybens, via le service des sports, l'espace culturel Odyssée incluant la programmation de spectacles et le conservatoire de musique et de danse.
- Le centre loisirs et culture.
- Les clubs sportifs eybinois volontaires.

Le chéquier culture, sport et loisirs est un levier dans l'accompagnement des personnes par les professionnels : agents CCAS et médiateurs des services.

Il est proposé :

- D'abroger la convention du 21 juin 2016 ainsi que ses avenants au profit d'une convention unique de 1 an renouvelable par tacite reconduction apportant les évolutions suivantes :
 - Suppression des chèques médiathèque et accompagnement à la scolarité compte tenu de l'accès devenu gratuit pour tous ainsi que du chèque ateliers numériques, cette activité n'existant plus.
 - Ajout d'un chèque permettant l'accès à un atelier « Autour des spectacles »
 - Modification de la période de validité du chéquier, passant du 1^{er} juillet N au 30 juin N+1 au lieu du 1^{er} septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1, ceci en vue d'avancer la campagne de promotion et de vente au début de l'été et de faciliter ainsi l'accompagnement des familles dans l'anticipation des inscriptions aux activités.
- De reconduire pour 1 an renouvelable par tacite reconduction, les conventions de partenariat avec les clubs sportifs

ANNEXES :

[Convention CCL 2025.2028](#) - [Convention CCL sport](#)

DEL20250701_2 Projet de délibération – Sensibilisation à la sécurité routière à destination des seniors en partenariat avec l'association AGIRoute 38

Au cours du dernier forum des aînés de l'année 2024, les membres ont été interrogés sur leurs envies pour les nouveaux projets 2025. Une des thématiques qui est ressortie est celle de la sécurité routière notamment pour les aînés véhiculés et conducteurs.

La mobilité et l'utilisation de la voiture sont des problématiques majeures pour les seniors. Avec l'avancée dans l'âge et l'apparition des troubles liés au vieillissement, la conduite d'un véhicule peut devenir dangereux. Actuellement des débats sont en cours pour réformer l'obtention du permis à vie, une législation européenne pourrait rentrer en vigueur dans les années à venir.

Les Eybinois âgés utilisent leurs voitures pour les déplacements quotidiens : courses, loisirs, rendez-vous médicaux et socialisation. Une remise à niveau du code de la route permettrait aux seniors d'utiliser leurs véhicules dans les meilleures conditions de sécurité tout en préservant leur autonomie.

Afin de répondre à cette demande, la coordinatrice du forum des aînés a sollicité l'association AGIRoute 38, spécialisée dans la prévention routière qui propose une formation de 6h « Remise à niveau du code de la route » en direction des conducteurs seniors (65 ans et plus) ayant plus de trente ans de permis. Cette formation se déroule en deux séances de trois heures, elle peut être proposée à 25 personnes maximum.

La première session est prévue les 26 septembre et 3 octobre 2025, avec une priorité donnée aux membres du forum des aînés. En cas de forte demande, une seconde session pourra être envisagée.

Le coût de la formation est de 15 € par participant. Il est proposé que le CCAS participe à hauteur de 5 € par personne, laissant un reste à charge de 10 € pour les bénéficiaires. Le coût total de la formation

sera facturé au CCAS sous forme de prestation de service. L'encaissement des participations des usagers sera réalisé via la régie d'activités du CCAS.

Le conseil d'administration autorise le Président du CCAS à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette action.